

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA SECURITE
DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

D E C R E T N° 69-131 /PR/MIS/DAI-P
du 3 Juin 1969

/E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
CHARGE DES AFFAIRES INTERIEURES,

AMPLIATIONS:

JORD.	1	
PR/SGG	10	VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le Référendum du 28 Juil-
MEPRAT-MEAE	2	let 1968;
DP	10	VU le Décret n°230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation du Gouvernement;
CF-DI-TRESOR	3	VU le Décret n°234/PR/SGG du 16 Août 1968, déterminant les services rattachés
DGF - CES	10	à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du
DCCT - DB	2	Gouvernement;
MJI-LAA-DN	3	VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation
DGAJI	2	générale de l'Administration Publique;
Gde MC.	1	VU le Décret n°41/PC-SGG du 26 Août 1964, fixant la liste des emplois ou charge
SGM	10	pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;
GS	6	VU le Décret n°305/PC-CAB du 26 Août 1965, fixant les attributions des Chefs
Dtion STAT.	2	d'Arrondissement;
Dtion PLAN	2	VU la lettre n°6/11-CF du 17 Mai 1969 du Préfet de l'Atacora;
Préfecture	1	VU le Décret n°324/PR/MIS/DAI-P du 19 Septembre 1967, nommant M. OUOROU FICO
S/Préfectures	2	Maurice Georges en qualité de Chef d'Arrondissement, notamment son article 6
Intéressés	5	VU le Décret n°379/PR/MIS/DAI-P du 16 Décembre 1968, rapportant la nomination de
		M. ZOUMAROU Abdou Boni en qualité de Chef de l'Arrondissement de Matéri (Sous
		Préfecture de Tanguéta);
		VU les Décrets n°134/PR/MISDN/DAI-P et 95/PR/MIS/DAI-P des 14 Mars 1966 et 22
		Mars 1967, portant nomination de MM. ZIME Philippe et OUOROU BARRE Fousséni,
		en qualité de Chefs d'Arrondissement;

D E C R E T E :

Article 1er. - M. BIGA Alassane, Commis Auxiliaire, en service à la Sous-Préfecture de Tanguéta, est nommé Chef de l'Arrondissement de Coby, en remplacement de M. OUOROU FICO Maurice Georges, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - M. NABINA Boukari Paul, Commis Auxiliaire, en service à la Sous-Préfecture de Tanguéta, est nommé Chef de l'Arrondissement de Matéri, en remplacement de M. ZOUMAROU Abdou Boni, qui a reçu une autre affectation.

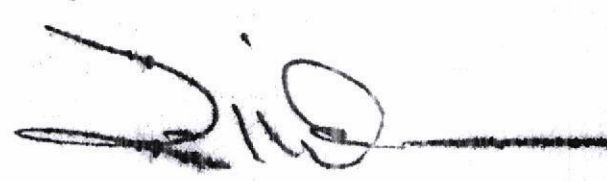
Article 3. - M. OUOROU BARRE Fousséni, Commis Auxiliaire, précédemment Chef de l'Arrondissement de Birni (Sous-Préfecture de Kouandé), est nommé Chef de l'Arrondissement de Gouandé (Sous-Préfecture de Tanguéta), en remplacement de M. ZIME Philippe, appelé à d'autres fonctions.

Article 4. - M. ZIME Philippe, Commis Auxiliaire, précédemment Chef de l'Arrondissement de Gouandé (Sous-Préfecture de Tanguéta), est nommé Chef de l'Arrondissement de Birni (Sous-Préfecture de Kouandé).

Article 5. - Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Juin 1969

Par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,
Chargé des Affaires Intérieures,


Emile-Derlin ZINSOU.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:-
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
--:-

DECRET N° 69-131 bis/PR-SGG

du 4 Juin 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le
référéndum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;

D E C R E T E :

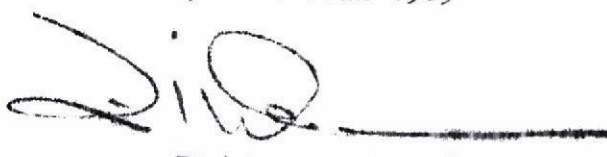
Article 1er - Pour compter du 5 Juin 1969, Mr Emile-Louis PARAISSO,
Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications,
est chargé de l'intérim du Ministre de l'Economie et des Finances, pendant
l'absence de Mr Stanislas Yédomon KPOGNON.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 4 Juin 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Ampliatiions : PR 4 - CS 6 - CES 5
MEF-MTP 4 - Ministères 8 - SGG 4 -
IAA-SGPR-DN-Gde Chanc.-DCOT 5 -
DEP-Dtion Stat.-DGAJL 6 - SGM 10
JORD 1


Emile-Derlin ZINSOU